

# 2019

**ne s'écrira pas  
sans vous  
ni sans nous**

**La Navette vous souhaite  
une bonne et heureuse année**



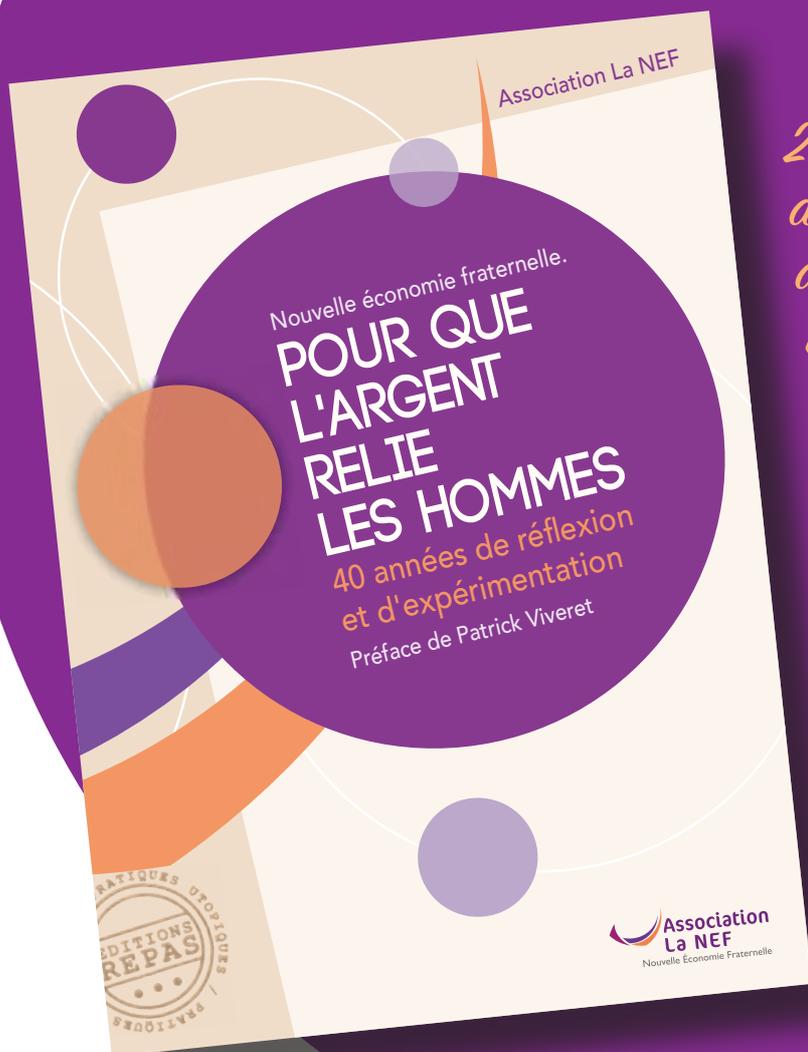
**2019** commence à peine.

**L'occasion pour l'équipe  
de La Navette  
de faire un petit retour  
sur l'année 2018  
en vous présentant  
quelques-unes  
(quelques-unes seulement)  
de ses réalisations  
de l'année.**



Janvier 2018

# 294 223 signes



*2018 commence avec la sortie du livre écrit par La Navette à la demande de l'association La Nef. 160 pages aux éditions Repas. 294 223 signes pour raconter, à partir d'entretiens avec les acteurs de cette histoire et d'archives, 40 années de réflexion et d'expérimentation qui ont débouché sur la création de la première banque éthique française !*

*Mais La Navette sait aussi rédiger des textes courts. Par exemple des brèves d'actu de 400 signes. Qui peut le plus, peut le moins...*



# Coopératif



Tous les deux ans Coop FR, qui regroupe toutes les coopératives de France, réalise un panorama national du monde coopératif.

En février, l'édition 2018 est sortie.

C'est à La Navette qu'a été confiée la réalisation d'un dossier de 15 pages qui explore comment les coopératives agissent sur tous les enjeux majeurs de notre société.

Normal, direz-vous : La Navette est elle-même une coopérative, une Scop. Tout comme Terre Lune, installée comme nous en Limousin, qui a assuré la maquette du panorama. Il n'y a pas de hasard.

# *Nous, on participe*



*La Navette est adhérente du mouvement des Scop, les sociétés coopératives de production.*

*Par conséquent, elle écrit régulièrement pour le trimestriel de la Confédération générale des Scop : « Participer ».*

*La Navette est également membre du Réseau d'échanges et de pratiques alternatives et solidaires et de la CRESS de Nouvelle Aquitaine.*

Avril 2018

En avril, ne te découvre pas d'un...

# Philosophe

L'école des Beaux-Arts de Limoges organise un colloque sur le philosophe Henri Lefebvre.

La Navette est là pour noter et transmettre la substantifique moëlle d'échanges pointus mais passionnants. Cela donne 5 pages dans « L'Actualité Nouvelle Aquitaine » à laquelle nous collaborons régulièrement.



# Les comptables comptent sur nous



**n° 38** Août - septembre 2018

**Association**

Pour vous tenir informés de toutes les évolutions législatives et réglementaires

**EDITORIAL**

Les relations entre associations et pouvoirs publics ont fait l'objet, entre décembre 2017 et février 2018, d'une concertation inédite visant à définir les axes d'une « politique associative ambitieuse ». Après une première réunion le 13 décembre 2017, trois groupes de travail se sont réunis plusieurs fois regroupant à la fois des représentants des ministères et des représentants du monde associatif. À l'issue de cette période, le Mouvement associatif a été chargé de synthétiser les propositions issues de ces travaux. Le temps de faire valider ce travail et de recueillir l'avis du Haut Conseil à la vie associative, un rapport a été finalement remis le 8 juin dernier au Premier ministre. Pour le moment, le Gouvernement n'a pas réagi sur le fond de chacune des 59 propositions de ce rapport. Des mesures seront sans doute annoncées à la rentrée. Dans notre dossier, nous présentons les principales propositions pour lesquelles les associations attendent désormais des réponses.

## 59 propositions pour développer la vie associative

Le document issu de la concertation menée dans le cadre de la « Vie associative » s'intitule : « Pour une politique associative et le développement d'une société de l'engagement quasiment tous les aspects de la vie associative en France en les organisant dans une démarche cohérente, plusieurs propositions anciennes du secteur. Ne cherchant pas l'effet d'annonce, il fait plutôt le choix de dresser un panorama complet possible des enjeux actuels pour les associations.

**Trois axes**

Les 59 propositions du rapport sont classées en trois axes : « Faire vivre les potentialités de la loi de 1901 », « une société plus engagée, créatrice de lien social », « une vie associative, nourrie de l'implication citoyenne » et « une économie sociale et solidaire ». Le rapport propose également un programme qui se traduit par 22 propositions dont on retient d'une « semaine de l'engagement » (proposition n° 4) de réaffirmer la compatibilité entre les situations de bénéficiaires et de demandeurs d'emploi (n° 8), le développement du « Pass citoyen » (n° 9), une meilleure formation des agents de l'Etat aux réalités de la vie associative encore l'application aux délégations de service public du principe de l'allotissement qui permet la décomposition en lots et les rend ainsi plus accessibles aux associations (n° 22). Les deux autres axes du rapport ont pour deux grands objectifs : « bâtir une politique de développement, de soutien et de reconnaissance associative » et « faciliter la mission d'intérêt général des associations ».

### L'argent, nerf de la guerre

À une époque où les pouvoirs publics ne cessent d'inviter les associations à revoir leur modèle économique, le rapport propose de rendre moins dépendant des subventions publiques financièrement à la baisse, le rapport consacre un chapitre à la question financière. Il propose d'augmenter significativement les moyennes de financement des associations.



**EXPERT ASSO**

L'alliance de l'expertise et de la fibre associative

**n° 1** Juillet 2018

## LES ASSOCIATIONS FACE AUX NOUVELLES OFFRES DE FINANCEMENT

Face à la baisse des financements publics, et en particulier des subventions, les associations sont obligées de revisiter leurs modèles économiques. Elles expérimentent de nouvelles offres de financement qui impliquent de nouvelles stratégies. Il ne faut pas hésiter à tout explorer ! C'est le message transmis par Alliance Expert lors de la soirée organisée le 20 juin 2018 au Carrefour des associations parisiennes.

**NOUVEAUX FINANCEMENTS : UNE TENDANCE DURABLE**

« Le big bang » du financement associatif est en marche. D'un côté on constate une baisse régulière des subventions, de l'autre une augmentation des ressources privées. Ces dernières sont d'abord issues des activités des associations elles-mêmes. Mais, depuis une quinzaine d'années, on assiste à la mise en place de tout un arsenal juridique, fiscal et technique incitatif qui permet de nouveaux modes de collecte d'argent. Les lois Aillagon sur le mécénat en 2003, RSE de 2001 et Grenelle II de 2010, la création des fonds de dotation en 2008, et la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014 ont créé un écosystème juridique favorable au don et au mécénat. Le développement du numérique et de ses usages crée par ailleurs des conditions techniques propices à la dynamique d'un financement privé solidaire qui répond à de fortes aspirations sociétales actuelles. Face à une financiarisation galopante de l'économie, de plus en plus de citoyens recherchent en effet du sens et de l'utilité sociale dans leurs actes d'achat et de don.

**UNE GRANDE DIVERSITÉ D'OFFRES**

Un grand nombre de dispositifs existe pour accompagner les associations dans cette recherche de nouveaux financements. Il y en a tellement qu'on peut parfois s'y perdre !

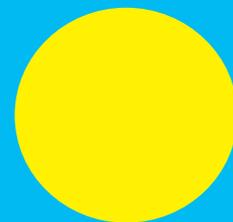
**L'OMNIPRÉSENCE DU CROWDFUNDING**

Pour les associations, la formule la plus courante est le don. Chaque plateforme a ses propres règles de sélection des projets. Certaines sont spécialisées par filière (exemple : les énergies renouvelables, l'économie circulaire...), d'autres sont territorialisées. La sélection des projets est d'abord basée sur la qualité de leur présentation : utilité, innovation, compétences, savoir-faire, moyens techniques et humains, transparence et impact social. La mise en ligne du projet et toute la campagne de collecte est digitalisée de bout en bout. Les plateformes perçoivent des commissions de gestion qui tournent en général entre 5 et 8 % de la collecte. Ces commissions peuvent être dégressives au-dessus de 100 000 euros de collecte. Une plateforme comme Hello Asso, exceptionnelle dans le paysage, est gratuite.

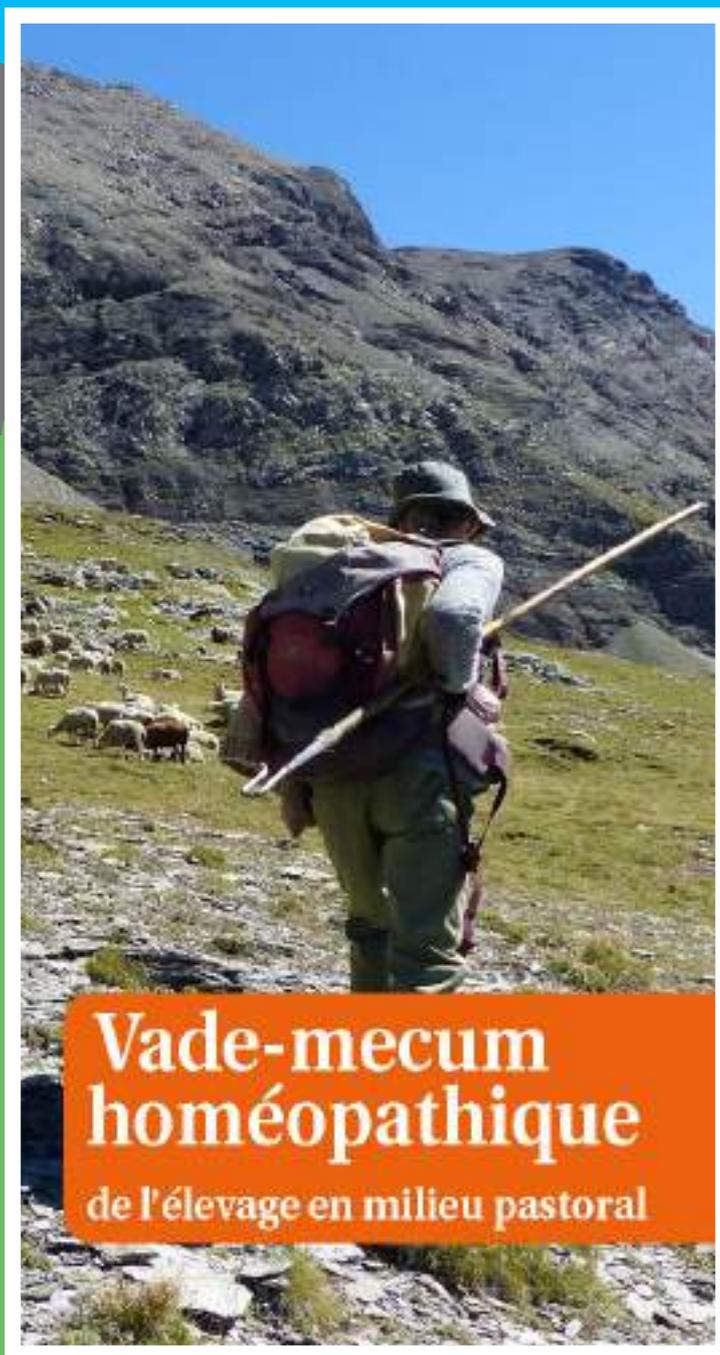
L'Avisé a recensé 120 dispositifs et 80 acteurs. Épargne salariale, dons, apports associatifs, titres participatifs, prêts d'honneur, prêts participatifs, etc., l'offre est énorme. Elle les a d'ailleurs cartographiés sur son site : <https://bit.ly/2lkwxEL>. Parmi ces nombreuses possibilités, les associations

Des cabinets d'experts comptables ont confié à La Navette le soin de communiquer avec leurs clients associatifs. Parmi eux le réseau France Défi pour lequel nous réalisons chaque année 6 lettres. Et cette année, nous avons commencé une nouvelle collaboration avec le cabinet Alliance Expert en lançant le premier numéro de sa lettre « Expert Asso ».

Juin 2018



*La Navette, graphiste à dose*  
**homéopathique...**



**Vade-mecum  
homéopathique**  
de l'élevage en milieu pastoral

*Un groupe d'éleveurs fait part dans un guide pratique publié aux éditions Repas de son expérience du soin homéopathique avec les animaux. Un ouvrage maqueté et mis en page par La Navette.*

Juillet 2018

# Happy birthday!

Depuis 20 ans, La Navette  
(et avant elle La Péniche - son ancien nom),  
assure la rédaction en chef du mensuel Associations mode d'emploi.  
Très heureuse cet été de fêter les 20 ans de la revue  
et son 200<sup>e</sup> numéro.



Associations mode d'emploi à 20 ans

Un numéro collector !

## Du côté du blog



### Comment s'inscrire sur Le marché des assos ?

Dans cet article, vous trouverez le guide ultime pour bien démarrer sur Le marché des assos. Des explications claires, pas à pas et des copies d'écrans...

[LIRE LA SUITE >](#)

10 nov. 2018



### S'entraider, c'est dans la nature des assos

Monter une asso, c'est se mettre à plusieurs pour faire vivre un projet...

[LIRE LA SUITE >](#)

3 nov. 2018



### 5 bonnes raisons d'utiliser Le marché des assos

Du matériel dont vous ne vous servez pas en permanence et qui pourrait...

[LIRE LA SUITE >](#)

25 oct. 2018



### En louant son matériel, l'association risque-t-elle...

Mon association resta-t-elle exonérée d'impôts commerciaux si elle...

[LIRE LA SUITE >](#)

9 oct. 2018

# Blogueur militant

*Partenaire historique de La Navette, la Maif, « l'assureur militant » a lancé cette année « Le marché des assos » : un service qui s'adresse exclusivement aux associations dont le but est de faciliter et de sécuriser le prêt et la location de matériel entre associations. Pour alimenter le blog de ce service innovant, elle a choisi La Navette.*

*Et La Navette assure !*



# Prémonitoire !



## LE DOSSIER



### FOCUS

#### ROUTES

LES AGENTS DÉPARTEMENTAUX AGISSENT POUR VOTRE SÉCURITÉ

## Sur la route, avec les "gilets jaunes"

Les agents du Conseil départemental qui travaillent sur les routes de Haute-Vienne sont répartis au sein de 10 antennes ou centres techniques sur l'ensemble du territoire. Leur travail est souvent méconnu. On ne fait que le deviner lorsqu'on croise, sur le bord d'une route départementale, quelques gilets jaunes. Qui sont donc les hommes qui les portent ?

Ce mardi, Jérôme Massias, chef d'équipe au centre technique du Dorat, accompagne deux agents sur un chantier à Azat-le-Ris, sur la RD 49. Objectif : rénover le mur d'un ouvrage d'art et réaliser un renfort de soutènement : "C'est un gros travail programmé sur un mois : on démonte pierre à pierre une partie du mur, on remet du béton puis on remonte une à une chaque pierre. On en profite pour assainir l'ouvrage avant de refaire les joints des parapets. On est tous polyvalents, heureusement car les chantiers sont très divers : nettoyage des bordures et des glissières, entretien des ouvrages d'art, suivi de la signalisation, débroussaillage ou déneigement en hiver !" Une polyvalence qui s'enrichit des compétences de chacun. Laurent Lusson, agent départemental depuis 8 ans, est maçon et Loïc Marjault, le dernier arrivé, apporte son expérience de conducteur d'engins. Parfois il faut réagir dans l'heure : "Hier, une voiture a percuté le garde-corps d'un pont. On était sur place en même temps que les secours. En fin de matinée, le pont était sécurisé."

Il y a aussi la surveillance du réseau qui fait l'objet de "tournées de sécurité active" toutes les semaines. La sécurité demeure la priorité n°1. Une sécurité que les agents demandent aussi aux usagers de respecter. "Les véhicules qui ne ralentissent pas à l'approche d'un chantier sont encore trop nombreux ! Il y a aussi les rôleurs qui grognent contre les nids-de-poule pas assez vite réparés ou contre la déviation mise en place pour les reboucher ! Pourtant, poursuit Jérôme Massias, nous sommes à leur service et nous faisons le maximum." •

*Quand la Haute-Vienne nous demande un dossier sur les routes du département pour son magazine de septembre... On ne peut pas toujours anticiper ce que nous réservera l'actualité !*

Octobre 2018

# International !

Gsef

BILBAO 2018  
GLOBAL SOCIAL  
ECONOMY FORUM

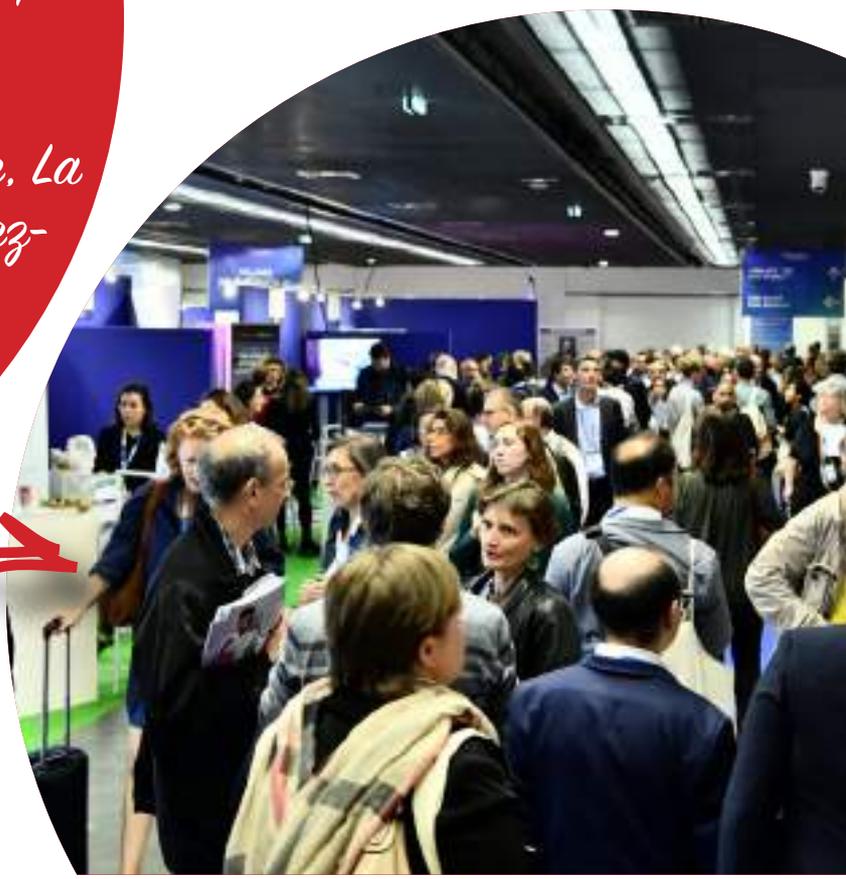
EUSKALDUNA  
CONFERENCE CENTER  
OCTOBRE 1-3,  
2018

*Du 1<sup>er</sup> au 3 octobre,  
La Navette était présente  
au Forum mondial de l'ESS  
(économie sociale et solidaire)  
à Bilbao, en Espagne.  
1 800 participants venus du monde  
entier pour échanger sur cette  
« autre » économie dont notre coopé-  
rative est un petit maillon...*

*Et comme tous les ans en octobre, La  
Navette était également au rendez-  
vous annuel du Forum national  
des associations et fondations  
à Paris.*

[www.gsef2018.org](http://www.gsef2018.org)

Bilbao



# Participatif



## Les Assises de la Haute-Vienne

"Comment mieux promouvoir ensemble la destination Haute-Vienne ?"



haute-vienne.fr

*Le département de la Haute-Vienne a sollicité La Navette pour animer ses assises départementales, consacrées cette année au tourisme.*

*Le 15 novembre, 120 participants ont fait ressortir, au cours de sept ateliers, les principaux enjeux de leur secteur.*

*Une démarche participative qui a donné lieu à une synthèse des propositions.  
Et le tout, sans post'it !*

# Sur le fil de l'actualité

*Une députée qui propose une loi pour que les associations puissent se prêter de l'argent sans passer par les banques et qui veut récupérer des biens mal acquis pour les mettre à disposition des associations ? Aussitôt, nous lui tendons un micro !*



**Sarah El Haïry**, députée de Loire-Atlantique, rapporteure de la proposition de loi visant à améliorer la trésorerie des associations

## « Nous voulons permettre aux associations d'accéder à de nouveaux financements »

### Quel est l'objectif de votre proposition de loi ?

Avant d'être élue députée, j'étais déléguée auprès de la fondation « Chèque-déjeuner ». Je voyais les difficultés auxquelles les associations sont confrontées : charges lourdes en matière de loyers, fonds propres insuffisants, délais longs pour le versement des subventions, etc. Cela faisait un moment que je proposais en vain à des responsables politiques de faire quelque chose. Lorsque j'ai été élue, j'ai travaillé à cette proposition de loi. Elle va permettre de lever les freins pour faciliter l'accès des associations à de nouveaux financements.

### Que proposez-vous concrètement ?

Nous proposons que les biens immobiliers mal acquis qui sont saisis après une procédure judiciaire ne soient plus vendus pour alimenter le budget général de

l'État, mais qu'ils soient mis gratuitement à la disposition d'associations. C'est un dispositif qui fonctionne bien en Italie. Cela concerne plusieurs centaines d'immeubles par an. Si l'on ne retient que ceux qui sont immédiatement utilisables, cela en fait déjà une cinquantaine. Imaginez que nous puissions ainsi mettre à disposition 50 bâtiments fonctionnels chaque année aux associations qui en ont besoin ! Nous proposons aussi que les comptes inactifs d'associations qui ne fonctionnent plus depuis dix ans soient utilisés pour abonder le FDVA et reviennent ainsi aux associations. C'est respecter l'esprit des donateurs plutôt que d'abonder le budget de l'État. Enfin, nous voulons sécuriser la possibilité pour les associations de se prêter de l'argent entre elles. Ce n'est pas simple car cela implique de casser le monopole bancaire sur les prêts.

### Vous voulez aussi que le fait de réaliser des excédents ne soit plus une excuse pour baisser les subventions ?

Les associations qui reçoivent des financements publics doivent avoir la possibilité de faire des excédents « raisonnables » sans que le financeur veuille réduire sa participation dans l'exercice suivant. Cet « excédent raisonnable » serait laissé à l'appréciation du financeur, ou, à défaut, au bon sens des dirigeants associatifs. Définir dans la loi un pourcentage fixe aurait été une erreur. En la matière, comme sur d'autres sujets, je pense qu'il faut faire confiance aux associations.

### En savoir plus

La proposition de loi : [bit.ly/2E0nD7r](http://bit.ly/2E0nD7r)

*Interview de Sarah El Haïry à paraître dans le numéro de janvier 2019 d'Associations mode d'emploi.*

Emilie Gianre



Armelle Barroux



Sophie Weiler

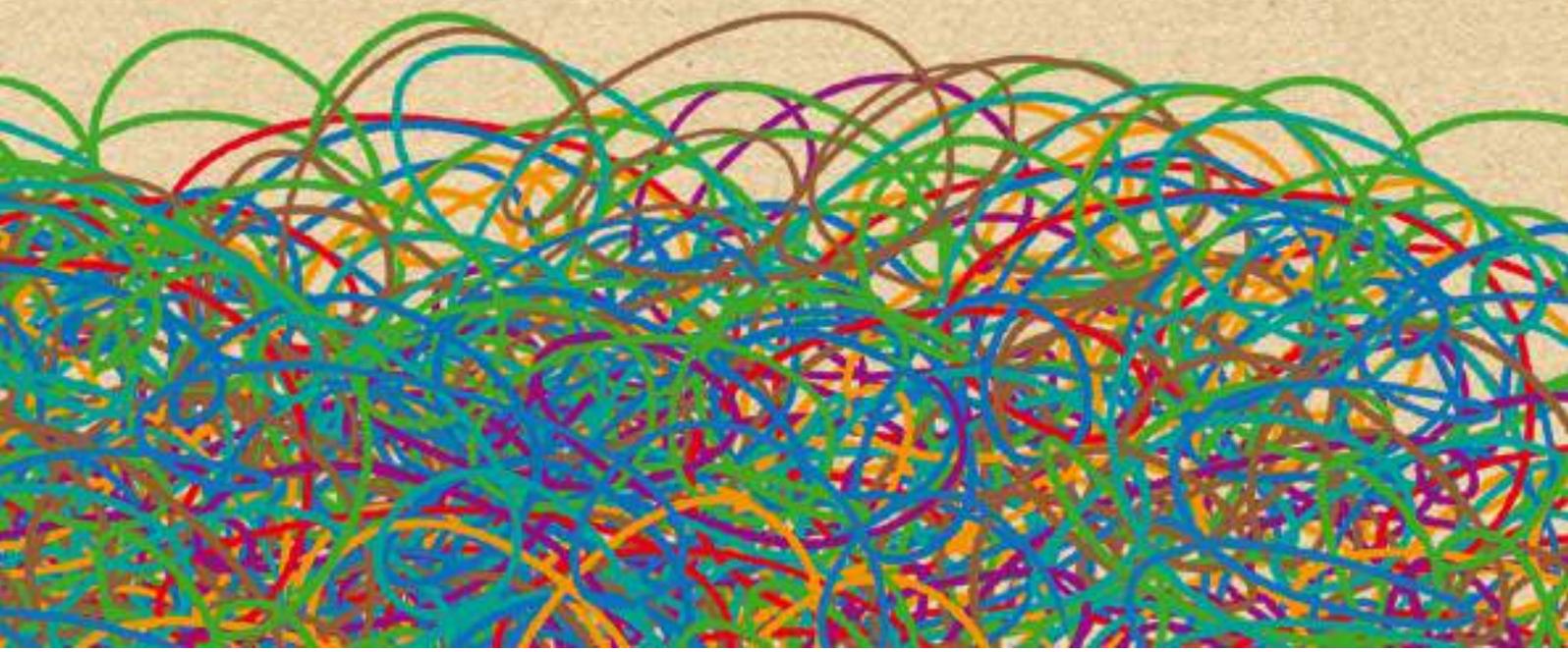


Michel Lulek



**Pour 2019**

**Vous pouvez compter sur nous.**





Dénoeurs d'idées

Le Bourg, 23 340 Faux-la-Montagne

tél. : 05 55 64 49 93

[contact@la-navette.net](mailto:contact@la-navette.net)

[www.la-navette.net](http://www.la-navette.net)

